

# LA PHILOSOPHIE ET LA PAIX

*Actes du XXVIII<sup>e</sup> Congrès International de l'Association  
des Sociétés de Philosophie de Langue Française*

Università degli Studi di Bologna  
29 août - 2 septembre 2000

Tome  
II

*Sous la direction de*  
Walter Tega  
Giuseppe Ferrandi, Maurizio Malaguti et Giorgio Volpe

LIBRAIRIE PHILOSOPHIQUE J. VRIN

2002

## RÉFLEXIONS SUR L'INDISPONIBILITÉ DE LA PAIX

*par Daniel Schulthess*

### *Introduction*

Je présenterai dans ce qui suit quelques réflexions sur la difficulté à instaurer la paix, dans le contexte des relations internationales qui nous est devenu familier. Mon horizon sera celui de la problématique plus vaste des limites de la raison instrumentale normale. Ces limites se manifestent notamment par l'existence d'effets que la raison instrumentale normale ne permet pas d'atteindre, et qu'un sociologue et philosophe norvégien, Jon Elster, a appelé les «effets essentiellement secondaires». J'essaierai de montrer dans cet exposé comment on peut s'inspirer de ses analyses sur la question de la paix.

Bien sûr, la paix est un état de choses complexe, impliquant des relations diverses entre beaucoup d'agents distincts. Elle a des dimensions juridiques qui engagent les puissances publiques (cf. les déclarations de guerre et les traités de paix) et des dimensions non juridiques qui concernent les membres de la société: l'abstention de certains actes et l'absence de dispositions psychologiques à accomplir ces actes (qui correspondraient à la notion de liberté négative dans la philosophie politique libérale), et sans doute quelque chose de plus positif: un sens actif de la justice s'exerçant au bénéfice de tous les membres de la société, comme le décrit par exemple John Rawls dans sa *Théorie de la justice* (chap. 8). Cette dernière dimension devrait ne pas jouer de rôle ici, dans la mesure où à elle seule elle impliquerait par principe l'indisponibilité de la paix.

La paix, dans l'esquisse qui vient d'en être donnée, est un état de choses qui s'avère, à juste titre, hautement valorisé, pour lui-même et parce qu'il est une condition de base pour la plupart des réalisations dont les membres de la société humaine sont susceptibles. J'ajouterai qu'en principe, la paix se situe dans l'horizon de la délibération et de l'action humaine. En effet la paix n'est pas soustraite à notre délibération et à notre action comme pourrait l'être le mouvement de la lune autour de la terre, qui se fait que nous le voulions ou non. Pour aller plus loin sur ce point,

on observera que les différentes conditions qui font que la paix n'est pas réalisée (notamment la guerre ou d'autres formes de non-paix) sont objets de délibération et d'action. Dès lors, si dans une large mesure la délibération et l'action se portent sur des contraires, il faut bien qu'à certains égards la paix aussi se situe dans l'horizon de la délibération et de l'action humaines.

### *La paix difficile*

Cependant, force est de constater que la paix est un état de choses particulièrement difficile à instaurer. Je n'ai pas besoin de justifier longuement ce point. Beaucoup de nos contemporains dans le monde sont exposés à toutes les conséquences de l'absence de paix, et pourtant ce n'est souvent pas faute d'efforts de paix et de pacification les plus divers. Cette absence de paix est pour tout citoyen du monde un sujet constant de préoccupation. Ce qui m'arrêtera ici, c'est l'essai d'établir, sous certains aspects limités bien entendu, pourquoi cet état de choses s'avère difficile à réaliser, à instaurer.

Il y a sans doute deux cas de figure bien différents pour toute question d'instauration de la paix: dans l'un, le problème d'instaurer la paix se pose aux protagonistes, aux agents impliqués eux-mêmes qui veulent, pour une partie au moins d'entre eux, instaurer la paix; dans l'autre, la paix est susceptible d'être instaurée entre des protagonistes par une puissance tierce, que j'appellerai ici la «puissance pacificatrice». Je prendrai en considération seulement le cas de figure de l'intervention de la puissance pacificatrice, parce qu'il correspond à des circonstances de la vie politique que nous connaissons depuis quelques décennies. Rappelons pêle-mêle la construction des organisations internationales, la question fréquente chez les journalistes: «Que fait la communauté internationale?», la problématique récente du «droit d'ingérence», une certaine pression des organisations non gouvernementales. C'est toujours l'intervention d'une puissance pacificatrice qui est en jeu. On notera incidemment que cela concrétise aussi l'émergence d'une nouvelle problématique de l'engagement moralement justifié d'une guerre: le *ius ad bellum* a pris récemment de nouveaux contours.

### *La dimension morale*

J'ajouterai, dans ce dernier contexte, que de nos jours, la question de la paix s'inscrit dans un régime des relations internationales et du droit des gens compor-

tant une véritable teneur morale. À l'époque des empires, coloniaux ou non, ceux-ci posaient les problèmes de guerre et de paix en termes de puissance et exercice de leur hégémonie. La place de la morale dans les relations internationales était ténue, mais les États ne prétendaient pas non plus qu'elle en eût une. À cette époque coloniale a succédé une époque post-coloniale dans laquelle les problèmes de guerre et de paix doivent être résolus par d'autres voies que l'établissement d'une hégémonie explicite. Les termes du débat de l'époque des empires sont devenus politiquement très incorrects, et l'attribution d'une teneur morale aux questions de relations internationales paraît un passage obligé. Je ne crois pas que ce soit une question de sentimentalité moderne comme on a pu le soutenir. J'aurai plutôt l'optimisme de penser que la raison et l'argumentation philosophiques ont passé par là. Il faut souligner que les relations internationales ne sont pas dans un état de virginité philosophique à l'égard de la philosophie pratique des modernes. C'est dire aussi que nous avons quelque responsabilité à l'égard de ce qui se passe désormais.

### *Aux sources de la difficulté*

On fera l'observation suivante: il est très ardu pour une puissance pacificatrice de réaliser authentiquement un objectif d'établissement de la paix. C'est une question de fait, qu'attestent plusieurs exemples historiques: les deux Corées, Chypre, le Proche-Orient, la Somalie, l'Irak, la Bosnie, le Kosovo. Parlons d'échecs, sans doute très sommairement voire injustement au vu des efforts déployés par de nombreux hommes et femmes de bonne volonté. Je suis prêt à entendre le parti contraire, et il y a beaucoup d'exemples dans lesquels il faudrait entrer plus à fond.

On pourrait envisager que ces échecs aient un caractère contingent: pas assez de moyens mis en œuvre, une diplomatie pas assez habile, des circonstances adverses mais externes au projet. Mais on pourrait aussi examiner une thèse plus radicale, à savoir que ces échecs ne soient pas contingents; pour emprunter une expression technique de Jon Elster dans son livre *Le laboureur et ses enfants*, c'est que la paix soit dans nos circonstances un «effet essentiellement secondaire». Voici quelques exemples analysés par J. Elster: être naturel et spontané, trouver le sommeil, susciter l'admiration, être un croyant (au sens de Pascal). La notion d'un effet essentiellement secondaire, c'est qu'il y ait des complexes «but-action (tendant à la réalisation de ce but)» qui ont, au moins dans une conception directe de l'action considérée, la caractéristique suivante: agir dans le sens de la conception directe de l'action est incompatible avec la réalisation du but qu'on s'est donné. D'où cette caractérisation parlante de l'effet essentiellement secondaire: «c'est un état qui ne peut pas être

obtenu par volonté et de manière calculée» ((1986), p.33). De ce fait, on ne pourrait réaliser un effet essentiellement secondaire que par des stratégies indirectes (d'où l'expression «secondaire»). La thèse que je souhaite examiner est que l'instauration de la paix, dans les conditions actuelles des relations internationales, possède les caractéristiques d'un effet essentiellement secondaire.

### *Quel mécanisme?*

Comment cette incompatibilité pourrait-elle surgir dans le cas qui nous occupe? Par quel mécanisme? C'est ce que nous devons nous efforcer de déterminer. Il ne s'agit pas tellement d'insister dans le sens du pacifisme sur le fait que la voie suivie par la puissance pacificatrice inclut des moyens opposés à la paix: à savoir la guerre menée contre les protagonistes. En effet, dans des cas favorables, celle-ci peut répondre à des exigences strictes au point de vue du *ius in bello*. Il s'agit plutôt de constater que cette guerre répond à des contraintes précises sous le régime de la nouvelle morale politique des relations internationales. Tout d'abord, c'est une guerre qui a des objectifs relativement limités. Le principal est la restauration des droits et libertés des protagonistes, et spécialement des plus faibles d'entre eux. Mais elle ne compte pas parmi ses objectifs la définition *ab ovo* d'un nouveau cadre d'exercice de ces droits et libertés. Il me semble que la définition même du *ius ad bellum* dans ce contexte interdit la constitution de nouvelles réalités politiques positives. Et d'ailleurs, comment la raison s'y prendrait-elle pour les constituer? Elle ne l'a jamais fait dans le passé, et comment la question des frontières des entités politiques pourrait-elle connaître un traitement rationnel? De là, entre autres, cette politique restrictive de *hands off* au sein même d'une intervention militaire pacificatrice. De ces circonstances surgit ce qu'on pourrait appeler dans le jeu d'échecs une situation de «pat», un état de choses qui n'est pas la paix. Tel est en gros le mécanisme qui me semble intervenir.

Peut-être d'autres considérations se superposent-elles à la précédente. La guerre que mène la puissance pacificatrice n'est ni défensive ni offensive. Or l'une ou l'autre caractéristiques confère des conditions de réussite et d'échec précises. Ici, nous avons affaire à une guerre vague, peu franche quant à ses conditions de réussite et d'échec. Dès lors, elle pose de grands problèmes d'interprétation à toutes les parties. Et certainement, sous le régime d'une guerre qui n'est ni offensive ni défensive, des exigences de conservation de soi très spécifiques s'imposent-elles à la puissance pacificatrice (ne pas prendre de risques pour soi, etc.)

### *Le vide institutionnel*

Ajoutons à cela une considération difficile à formuler mais probablement essentielle, qui pourrait s'inspirer de la théorie des institutions récemment défendue par John Searle dans son ouvrage *La construction de la réalité sociale*. La notion de puissance pacificatrice est à certains égards nominale: «Elle correspond à la position du problème que la morale politique impose à la puissance intervenante; mais les protagonistes ne peuvent souscrire à cette description. Pour eux, la "puissance pacificatrice" n'est qu'un protagoniste. La trichotomie «les nôtres, les ennemis et la "puissance pacificatrice"» est donc nécessairement contestée. Il y a d'autres cas où la description qu'on voudrait donner de l'ingérence «s'effrondre» sur une autre description. Ainsi le cas de l'aide alimentaire, avec sa trichotomie du pouvoir, du peuple et des «sauveurs», qui est aussi une intervention dans l'économie mais qu'on ne veut pas voir comme telle. Normalement, l'usage institutionnel de la violence possède des caractéristiques propres. Ainsi les exécutants de la violence légitimée par une institution sont-ils eux-mêmes soustraits à une violence qu'indépendamment de l'institution, on retournerait contre eux. C'est dire l'importance d'un arrière-fond institutionnel dans notre contexte. Mais ses conditions d'existence incluent des règles constitutives et une intentionnalité commune. Il y a certes une véritable splendeur dans la description dans laquelle la description morale se situe volontiers: les protagonistes, en général au nombre de deux, puis la puissance pacificatrice qui rétablit le droit. Mais cette trichotomie est à bien des égards trompeuse. Elle peut ne refléter que le désir de la puissance pacificatrice de ne pas être considérée comme protagoniste, et de bénéficier de l'encadrement institutionnel de la violence dont il vient d'être question. En tout cas cette description n'est pas universellement reçue et acceptée, ce qui est très gênant.

### *Conséquences*

Si, dans les circonstances qui sont les nôtres, la paix est un effet essentiellement secondaire, que faut-il en conclure? Une alternative assez étrange se dessine: ou bien la puissance pacificatrice connaît toutes ces choses, ou bien elle les ignore. Si la puissance pacificatrice connaît ces choses, elle joue consciemment un certain jeu. Elle sacrifie à un discours de réalisabilité de la paix sans y souscrire elle-même – et cela pourrait comporter jusqu'à un certain point le fait de se tromper soi-même. Elle fait mine de poursuivre la paix tout en sachant que ce ne sera pas la paix qui sera le résultat de sa démarche mais quelque chose d'autre; peut-être cela est-il poursuivi

comme tel, si ce n'est pas la paix qui est poursuivie. Peut-être aussi, ayant intérêt à ce que les choses soient ainsi, est-ce la ligne qu'elle poursuit: donner pour la paix quelque chose qui ne l'est pas.

Il n'est pas impossible que les dirigeants politiques de la puissance pacificatrice aient un besoin pressant de faire l'impasse sur l'impossibilité à instaurer la paix. Dans un contexte de démocratie électorale, les gouvernements tentent parfois, pour remporter les élections, de présenter la paix comme «faisable» là où elle a disparu. Cette opinion est nécessaire non pas vraiment à l'action des gouvernements mais à l'illustration politique de celle-ci.

En revanche, si la puissance pacificatrice devait être ignorante du caractère structurel des difficultés que nous avons décrites, on devrait la dire victime d'une certaine idéologie de la réalisabilité de la paix. Si la paix devait s'avérer, dans les circonstances, un effet essentiellement secondaire, il serait nécessaire de dénoncer cette idéologie. Alors que faire si on tient à la paix? N'y a-t-il rien à faire? Certainement pas. Mais les moyens sont indirects. Le modèle de l'effet essentiellement secondaire a des virtualités considérables pour orienter l'action de qui aime la paix.

#### Bibliographie

- Jon ELSTER, *Le laboureur et ses enfants: Deux essais sur les limites de la rationalité*, Paris, Minuit, 1986.  
David RIEFF, «Concealing the Bad News: The Failure of Practical Means to Match our Moral Ambitions», *Times Literary Supplement*, 7 mai 1999, p. 14.  
John SEARLE, *La construction de la réalité sociale*, trad. Cl. Tiercelin, Paris, Gallimard, 1998.  
Alex DE WAAL, *Famine Crimes: Politics and the Disaster Relief Industry in Africa*, Oxford, Currey, 1999.

## PAR L'INCOHÉRENCE À LA PAIX? QUAND LES «VALEURS» CONCURRENCENT LA RAISON

par Joachim Wilke

Liberté, démocratie, égalité, propriété et marchés: une forte *communauté de valeurs* prétend promouvoir ces biens *humanitaires* autour du globe. Elle se dit prête à mettre les armes les plus sophistiquées au service de ce but. Car, ce faisant, elle assurerait la paix mondiale.

Or des résultats néfastes désavouent la démarche. En l'absence de rivaux égaux, cette *communauté* a promu la dépossession galopante, l'inégalité du statut matériel et des chances, l'exclusion du processus décisionnel notamment pour les marchés et le travail. Que reste-il de la valeur «liberté» pour le plus grand nombre? Les *leaders du monde* eux-mêmes se disent non libres, soumis aux contraintes de la globalisation! En outre, la paix se fragilise devant une poussée de tensions et de combats armés indiquant que la situation planétaire risque d'aller hors de tout contrôle.

À quoi la faute? Où réside-t-elle?

Ne la cherchons pas du côté des valeurs, selon une optique matérialiste dure ou plutôt cognitiviste. Rappelons: si l'histoire séculaire de notre Transnationale, l'ASPLF, et de ses germes est bien celle d'un effort *pour la paix par la raison*, cette entreprise tendait de plus en plus à re-compléter le volet cognitif de la raison par son corollaire évaluatif et normatif. En témoignent, notamment, la personne et l'œuvre du président Georges Bastide, protagoniste de *la valeur*. Inutile de récapituler ici les multiples avancées faites en ce sens; l'ami J.-M. Gabaude en a rendu compte dans son *Historique de l'ASPLF* et dans son essai sur *La raison associative*<sup>1</sup>. Soulignons plutôt qu'elles font partie d'un renouveau de l'éthique philosophique qui s'observe autour du globe. Avec Emmanuel Lévinas, on a même pu affirmer une primauté de l'éthique dans l'ensemble de la philosophie. Ce renouveau-là se traduit même en plein «socialisme réel».

<sup>1</sup> Cf. Jean-Marc GABAUDE, *Un demi-siècle de philosophie en langue française*, Montréal, Montmorency, 1990, avec l'ajout de 1998; cf. IDEM, «La raison associative», in *Les chemins de la raison*, s. dir. de J. WILKE, J.-M. GABAUDE et M. VADÉE, Paris, L'Harmattan, 1997, p. 291-314.